

Les 4 niveaux de maturité agentique

Là où les 4 niveaux d'autonomie qualifient **une décision**, la maturité qualifie **un agent dans son ensemble** : jusqu'où l'organisation lui a-t-elle confié la main ? ACF distingue quatre paliers, de l'automatisation muette à l'autonomie supervisée.



CONTRÔLE HUMAIN

AUTONOMIE DE L'AGENT



Ne pas confondre les deux échelles : la **maturité** (N0→N3) décrit où en est **un agent globalement** ; les **4 niveaux d'autonomie** (Suggestif → Autonome) décrivent ce qu'il a le droit de faire **décision par décision**. Un agent N2 peut rester « Suggestif » sur les décisions critiques.